

Le jeudi 26 mars 2015 convoqué le conseil municipal pour le mercredi 1<sup>er</sup> avril à 19 heures.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2015
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Compte administratif (délibérations)
  - \* Approbation du compte administratif
  - \* Approbation du compte de gestion
  - \* Affectation du résultat
- Budget primitif 2015 (délibérations)
  - \* Délibération indemnité du Trésorier
  - \* Délibération vote des taux de taxes
  - \* Délibération vote des subventions
  - \* Délibération vote pour maintien des taux de taxes d'aménagement
  - \* Délibération droit de stationnement
  - \* Délibération location sanisette
- SEC ENERGIE :
  - \* Délibération pour foyer armoire 05 foyers 36 et 35
  - \* Délibération pour armoire 06 foyers 01 et 02
- Délibération marché d'appel d'offres travaux VC 17 ET 18 Cabinet MERCATOR
- Questions diverses

L'an 2015 et le mercredi 1<sup>er</sup> avril à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M BALLOT, Maire.

Etaient présents : M BALLOT, Maire ; Mrs NOYEAU, PAUL, TISSIER, Adjointes ; M BREDEAUX ; Mmes FONTAINE, HUBLIN, LECLAVIER ; Mrs LECOMTE, LEMENAGER ; Mmes RENAULT, VIEL ; M WIECKOWSKI.

Pouvoirs : Mme LEJEUNE à Mme LECLAVIER  
M GRENIER à M BALLOT

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 MARS 2015**

M le Maire demande aux membres du conseil leurs éventuels commentaires concernant le compte rendu du 24 mars 2015.

Aucune observation n'étant faite celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme VIEL est nommée secrétaire de séance.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (DELIBERATIONS)**

### **Approbation du compte administratif 2014**

M le Maire en présence de Mme la Trésorière, commente les écritures du compte administratif 2014 chapitre par chapitre.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M le Maire , celui-ci s'étant retiré au moment du vote, Mme LECLAVIER conseillère

- DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	ENSEMBLE
Libellé	Dépenses ou Déficit *	Recettes ou Excédent *	Dépenses ou Déficit *	Recettes ou Excédent*	Dépenses ou Déficit*	Recettes ou Excédent *
Résultats reportés		452001.11 €	-115669.52 €			336331.59 €
Opération de l'exercice	1089667.59 €	1187899.52 €	449695.50 €	253163.19 €	1539 63.09 €	144106.71 €
TOTAUX		1639900.63 €	565365.02 €			
RESULTATS DEFINITIFS		434 63.52 €		- 312201.83 €		122361.69 €

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après discussions, le conseil municipal par 12 voix pour et une abstention

**APPROUVE** ce compte administratif 2014 dont il ressort un excédent de clôture de 122 361.69 €

### **Approbation du compte de gestion 2014**

M le Maire suite à l'approbation du compte administratif 2014 approuvé en son absence par le conseil municipal, passe la parole à Mme la Trésorière qui informe que les chiffres du compte de gestion 2014 sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2014

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- En dépenses 1 089 667.59 €

- En recettes 1 187 899.52 €

Excédent de 98 231.93 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- En dépenses 449 695.50 €

- En recettes 253 163.19 €

Déficit de 196 532.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et une abstention

**APPROUVE** ce compte de gestion 2014.

### Affectation du résultat

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M BALLOT, Maire

- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de 122 361.69 €

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Au compte 1068 Excédent de fonctionnement la somme de 349 173.94 €

Au compte 002 Excédent antérieur reporté la somme de 85 389.58 €

Au compte 001 Solde d'exécution antérieur reporté la somme de 312 201.83 €

### **BUDGET PRIMITIF 2015 (délibérations)**

M le Maire en présence de Mme la trésorière présente en détail le projet de budget primitif 2015, et apporte quelques commentaires.

Celui-ci fait apparaître :

En section de fonctionnement une prévision en dépenses et recettes de 1 246 246.58 €

En section d'investissement une prévision en dépenses et recettes de 6820 606.14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et une abstention

**ADOpte et APPROUVE** ce budget primitif 2015.

### **DELIBERATION INDEMNITE DU TRESORIER**

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection du budget à Mme TIRSANE, Trésorière de LIVAROT, pour toute la durée de sa mission, conformément aux textes ci-après :

- Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat
- Arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires
- Arrêté interministériel du 19 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor public chargés des fonctions de receveur des communes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'allouer à Mme TIRSANE, Trésorière de LIVAROT, et ce pour la durée de sa mission, une indemnité de conseil au taux de 100 % calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et une indemnité de confection du budget communal.

### **DELIBERATION VOTE DES TAUX DE TAXES**

M le Maire informe les membres du conseil qu'il convient comme chaque année lors de l'élaboration du budget primitif de voter les taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune soit :

- La taxe d'habitation
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti

-Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition

- Considérant que la commune de LA VESPIERE entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants
- Compte tenu de ces éléments il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** de maintenir les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation 6.80 %
- Taxe sur le foncier bâti 23.41 %
- Taxe sur le foncier non bâti 22.24 %

Du fait du maintien des taux d'imposition et des bases définitives pour l'année 2015 le produit fiscal attendu pour 2015 est estimé à 284 498 € et réparti comme suit :

- Taxe d'habitation 51 564 €
- Taxe sur le foncier bâti 218 3222 €
- Taxe sur le foncier non bâti 14 612 €

### **DELIBERATION VOTE DES SUBVENTIONS**

M le Maire informe l'ensemble des conseillers que la commission « Associations ORBEC - LA VESPIERE » a étudié les dossiers en détail, et que les propositions de vote ont été données à chaque conseiller sous forme de tableau.

M le Maire demande donc aux conseillers leur avis sur cette proposition de subventions. Des informations et explications sont données pour certaines subventions, et Mme HUBLIN donne réponse à M WIECKOWSKI sur certaines interrogations qu'il évoque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**ACCEPTE** ces subventions réparties comme suit :

- Au compte 6554 Organisme de regroupement la somme de 518 520 € qui concerne essentiellement les participations du SIVOM.
- Au compte 657341 subventions aux communes la somme de 7 325 € qui représente les participations à la commune d'ORBEC
- Au compte 6574 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé la somme de 50894 € concernant essentiellement les associations.

En ce qui concerne le SIVOM, M le Maire informe les membres du conseil que Mme la Trésorière a demandé à ce que les communes d'ORBEC et de LA VESPIERE prennent des délibérations concordantes à celles du SIVOM concernant les différentes participations à savoir :

Participation aux charges du SIVOM : 316 260 € annuels par commune soit la somme de 26 355 € par mois

\* Participation scolaire : 1 324.70 € par an et par élève répartis sur 10 mois de janvier à juin et de septembre à décembre

\* Participation aux rythmes scolaires : 160 € par an et par élève répartis sur 10 mois de janvier à juin et de septembre à décembre

\* Participation à la cantine : 1.50 € par repas consommé pour les élèves de l'école élémentaire, domiciliés dans la commune ou dont l'inscription a été prise par la commune.

M le Maire précise que les montants ci-dessus sont inscrits au budget primitif 2015 et dit que le tableau sera annexé à la délibération.

M le Maire est chargé d'effectuer le paiement de ces subventions.

Un courrier sera envoyé à chaque Associations afin de les informer du montant qui leur a été attribué.

### **DELIBERATION POUR MAINTIEN DES TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2015**

M le Maire donne lecture de la délibération prise en la séance du 20 novembre 2014 concernant le vote des taux par quartiers et du taux général, qui se répartit comme suit :

- Taux général	3%
- Taux quartier Campaugé	20 %
- Taux quartier Chambrais	5 %
- Taux quartier Camptière	5 %
- Taux quartier Thiberbille	12 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de maintenir ces taux pour l'année 2015 et prendra une nouvelle délibération en fin d'année pour l'année 2016.

### **DELIBERATION DROIT DE STATIONNEMENT**

M le Maire informe les membres du conseil que sur la commune il y a un droit de stationnement pour les camions d'outillage essentiellement OUTIROR.

M le Maire propose de ne pas changer le prix forfaitaire de 30 € par stationnement (8 demandes de stationnement pour l'année 2014) ce qui est accepté à l'unanimité.

### **DELIBERATION LOCATION SANISETTE**

M le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en 2014 la Commune a acheté une sanisette.

Celle-ci est louée aux Associations qui le demandent moyennant la somme de 70 €

Après réflexions, il est proposé d'étendre cette location aux particuliers de la commune pour des occasions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE de fixer comme l'année précédente le prix de 70 € de location pour le week-end
- APPROUVE de louer cette sanisette aux associations ainsi qu'aux particuliers.

## **SDEC ENERGIE**

Il est demandé aux membres du conseil leur accord de principe pour 2 délibérations à prendre pour des travaux de renouvellement de foyers après vérification de l'exactitude de ces demandes.

Pour l'armoire 5 les foyers 35 et 36 représentant la somme de 1959.75 €

Pour l'armoire 6 les foyers 1 et 2 représentant la somme de 534.64 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **DELIBERATION MARCHE APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX SUR LES VC 17 ET 18 (PAUL BORIE)**

M le Maire présente le plan du projet d'effacement de réseaux sur les VC 17 et 18 déjà inscrit depuis 2013 dans le budget primitif et reporté.

Il s'agit de donner l'accord pour demander au Cabinet MERCATOR, M BELLANGER Géomètre expert, de lancer le marché sur 2015 sachant que les travaux effectués par le SDEC ne commenceront pas avant le 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

Le Cabinet MERCATOR a établi un avant-projet des VC 17 et 18 suite à l'enfouissement des réseaux par le SDEC avec 2 options :

\* soit un avant-projet sans tronçon optionnel pour un montant estimé à 168 180.79 €

\* soit un avant-projet avec tronçon optionnel pour un montant estimé à 278 546.17 €

Une délibération a été prise lors de la séance du 29 septembre 2014 concernant l'étude préliminaire du SDEC pour l'effacement coordonné des réseaux et qui a été estimée à 132 171.05 € de participation communale sur un total de travaux de 294 290.80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DONNE son accord pour diligenter le Cabinet MERCATOR à lancer le marché d'appel d'offres.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* M le Maire fait un bref exposé sur le budget de la commission économique de la CDC qui n'a pas été voté à l'unanimité.

Il fait remarquer que M DUMERLE est contre l'extension de la zone Campaugé et que celui-ci préférerait réhabiliter en premier la zone d'activités d'ORBEC.

Un projet de caméra pour certains espaces de tri et d'ordures ménagères est en cours afin d'éviter toutes les incivilités sur certains dépôts.

\* M PAUL informe le conseil qu'une entreprise contacte les habitants de la commune pour vérifier les éventuels problèmes de charpente en indiquant qu'elle a l'autorisation de la Mairie ce qui est erroné.

Un avis sera mis dans la presse pour dénoncer tout démarchage.

\* M le Maire rappelle aux membres du conseil que les techniciens de la commune sont en train de réaliser la restructuration totale du rond-point.

\* LOIR Illuminations.

M le Maire informe qu'il a reçu en présence des Adjointes, l'entreprise LOIR afin de faire le point sur les illuminations de cette année. Le contrat signé est encore valable cette année mais avec la possibilité de changer les décors et les couleurs. Le rond-point sera revu complètement ainsi que les décors et couleurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.